

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : 15 Mars 2024

N° 24.03.25.01

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 du mois de Mars, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, Mme MERLET, M. GRAVIER, Mme TAILLADES, M. ROESCH, Mme HURLIN, M. BELENUS, M. LAN SUN LUK, Mme ANDRIEU, Mme MOURIES, Mme DE LAMOTTE, Mme GUITARD, Mme PARIILLON, Mme WEBER, Mme VELAY, M. GALIBERT, M. GROS, M. THIRY, Mme DAMAIS, Mme DRU, M. MICHEL, Mme IKPEFAN

ABSENTS : M. GIORDAN, M. DE CHAMBRUN, M. CASTELL, M. LOPEZ, M. SEBBAK, Mme BOULANGEAT

PROCURATIONS :
Mme BLO en faveur de Mme HURLIN
Mme PLAYS en faveur de M. BOUSQUEL
M. N'ZENGUI en faveur de Mme MERLET
M. LECOQ en faveur de Mme GUITARD

Fonctionnement des institutions

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

ORGANISATION DE LA CONTINUITÉ DE LA REPRÉSENTATION AU SEIN DES DIFFÉRENTES INSTANCES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 13 décembre 2021, Monsieur Alain TALBOT, conseiller municipal, a été désigné membre des commissions municipales thématiques suivantes :

- Mobilités, Ecologie, Biodiversité et Transition Énergétique
- Qualité du cadre de vie et travaux
- Démocratie Locale et Participation Citoyenne
- Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA)

Par courrier en date du 19 Février 2024, Monsieur Alain TALBOT présentait sa démission de ses fonctions de conseiller municipal. Dans ces conditions et afin de garantir aujourd'hui la continuité de la représentation dans les différentes commissions et instances municipales, il convient de procéder au remplacement du conseiller démissionnaire dans chacune des dites commissions.

L'élection des membres des commissions a lieu au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée délibérante de procéder à un vote à main levée.

Commissions municipales	Conseiller municipal démissionnaire	Nouveau conseiller municipal
Mobilités, Ecologie, Biodiversité et Transition Energétique	Alain TALBOT	Cécile IKPEFAN
Qualité du cadre de vie et travaux	Alain TALBOT	Cécile IKPEFAN
Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du jury de concours	Alain TALBOT	Cécile IKPEFAN
Commission Consultative pour les Services Publics (CCSPL)	Alain TALBOT	Cécile IKPEFAN

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents ;

D'APPROUVER la désignation de Madame Cécile IKPEFAN au sein des différentes commissions et instances désignées ci-dessus, en remplacement de Monsieur Alain TALBOT, conseiller municipal démissionnaire ;

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

 Jean-Luc SAVY

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER